



Direction Générale des Services

Conseil municipal du 12 avril 2022 DELIBERATION

Rapporteur : M. Patrick MAILLET

Secrétaire de séance : Monsieur Sami BOURI

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 26
Nombre de votant-e-s : 31

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET, Mme Brigitte ROSSI, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE, Adjoints,
Mme Chantal LECOMTE, M. Philippe GARROTÉ, M. Jean CONTOU-CARRERE, Mme Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, M. Nicolas MALEIG, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, M. Iñaki ECHANIZ, M. André LABARTHE, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESENY, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, Conseillers Municipaux.

Etaient représenté-e-s :

- M. Jean-Maurice CABANNES donne pouvoir à M. Jean CONTOU-CARRERE
- Mme Emmanuelle GRACIA donne pouvoir à Mme Anne SAOUTER
- Mme Céline BODET donne pouvoir à Mme Anne BARBET
- M. Jean-Luc MARLE donne pouvoir à M. Jean-Paul PORTESENY
- Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO

Etaient absent-e-s :

- Mme Laurence DUPRIEZ
- Mme Nathalie PASTOR

9 - BUDGET PRINCIPAL – AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT POUR LA REHABILITATION DE LA SALLE SPORTIVE PALAS

AP 2020-02 - Opération budgétaire n° 174

Par délibération du 14 décembre 2020, le Conseil municipal a approuvé une autorisation de programme et des crédits de paiement pour la réhabilitation de la salle sportive Palas.

Par délibération du 8 avril 2021, le Conseil municipal a modifié la durée de l'autorisation du programme et la répartition des crédits de paiement comme suit :

Budget principal AP 2020-02 / Salle Palas – Opération 174				
DEPENSES				
MONTANT AP	Réalisé 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023
2.808.000 €	42.876,59 €	482.360 € RAR : 27.516 €	820.000,00 €	1.435.247,41 €

En 2021, les travaux engagés au titre de cette autorisation de programme se sont élevés à 495.428,66 €. Les montants des travaux mandatés sur cet exercice s'élèvent à 253.937,53 €. Par ailleurs, des restes à réaliser d'un montant de 241.491,13 € ont été reportés pour un paiement en 2022.

Au vu des crédits réalisés en 2021 et des prévisions de réalisation pour l'année 2022, il convient d'ajuster la ventilation des crédits de paiement de cette autorisation de programme comme suit :

Budget principal AP 2020-02 / Salle Palas – Opération 174				
DEPENSES				
MONTANT AP	Réalisé 2020	Réalisé 2021	CP 2022	CP 2023
2.808.000 €	42.876,59 €	253 937,53 €	820.000,00 € RAR : 241.491,13€	1.449.694,75 €

Oui cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **ARRETE** les crédits de paiement tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement tels qu'arrêtés.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 12 avril 2022.

Suivent les signatures.-

Le Maire,



Bernard UTHURRY

AFFICHE LE 19/04/2022

